



Modalités d'inscription

Conférence et foire commerciale 2020 de l'Association nucléaire canadienne (ANC 2020)

Catégorie	Tarif Préférentiel (inscription et paiement reçus avant le 6 décembre 2019, 17 h)	Tarif Régulier (inscription et paiement reçus avant le 3 février 2020, 17 h)	Tarif Tardif (inscription et paiement reçus après le 3 février 2020, 17 h)
Conférence entière – Membre de l'ANC ¹	850 \$	1 025 \$	1 185 \$
Conférence entière – Non-membre de l'ANC	1 135 \$	1 300 \$	1 480 \$
Conférence entière – Gouvernement, secteur universitaire	850 \$	1 025 \$	1 185 \$
Conférence entière – Membre de l'ANC, jeune professionnel	465 \$	540 \$	620 \$
Conférence entière – Retraité, étudiant	300 \$	365 \$	470 \$
Réception inaugurale seulement (sauf gouvernement)	230 \$		285 \$
Forum des fournisseurs de Bruce Power seulement	230 \$		285 \$
Réception inaugurale seulement – Gouvernement	195 \$		
Atelier pré-conférence	Membre participant à la conférence		150 \$
	Non-membre participant à la conférence		300 \$
	Non-participant à la conférence		450 \$

¹ Pour que les frais de membre s'appliquent, l'organisation du délégué doit être membre de l'ANC au moment de la Conférence. Si l'adhésion de l'organisation a expiré (le paiement n'a pas été reçu par l'ANC avant le début de la Conférence), le délégué devra payer la différence sur place avant de recevoir la réduction de membre.

L'inscription complète à la conférence permet aux délégués de bénéficier des avantages suivants :

- Accès à toutes les séances plénières et autres séances, **sauf les ateliers pré-conférence (frais en sus)**
- Accès à la foire commerciale
- Accès au Forum des fournisseurs de Bruce Power
- Tout le matériel destiné aux participants
- Participation à la réception inaugurale et à celle de la foire commerciale
- Repas et collations de la conférence

L'inscription au Forum des fournisseurs de Bruce Power permet aux délégués de bénéficier des avantages suivants :

- Accès au Forum des fournisseurs de Bruce Power (le mercredi 26 février 2020 de 14 h à 16 h)
- Accès à la foire commerciale le mercredi 26 février 2020 seulement
- Participation à la réception inaugurale le mercredi 26 février 2020

Tous les droits d'inscription sont assujettis à la TVH de 13 %.

Les droits d'inscription à la Conférence ne comprennent pas l'hébergement, les repas non liés au programme, les frais de déplacement ni les autres dépenses pouvant être engagées par les délégués.

Ateliers pré-conférence

Les ateliers pré-conférence sont réservés aux employés des entreprises membres de l'ANC et aux représentants des pouvoirs publics inscrits à ANC 2020. A compter du 15 janvier 2020, les places restantes des ateliers seront ouvertes à toutes les autres catégories de participants inscrits ou non à la conférence et désireux d'y participer jusqu'à ce que la capacité maximale de la salle ait été atteinte. Une structure de frais variables s'appliquera.

Exposants

Les personnes préposées aux stands d'exposition doivent s'inscrire comme participants à la Conférence et verser les droits applicables. Un nombre déterminé d'inscriptions gratuites est compris dans les avantages offerts aux commanditaires et exposants, qui peuvent s'en servir pour les personnes préposées aux stands ou leurs autres représentants. Aucune inscription en sus du nombre prévu en vertu de l'entente conclue ne sera offerte gratuitement pour les personnes préposées aux stands d'exposition.

Jeunes professionnels

Des inscriptions à tarif réduit pour jeunes professionnels sont disponibles. Pour être admissible à ce tarif, les personnes inscrites doivent être âgées de moins de 35 ans et âgées de plus de 19 ans le 26 février 2020 et doivent fournir une preuve d'âge. Veuillez télécharger une copie de votre passeport, de votre permis de conduire ou de la lettre du service des ressources humaines de votre organisation attestant de votre âge.

Billets pour les invités à la réception d'accueil

Les personnes ayant accès à toutes les activités de la conférence peuvent se procurer un billet pour un invité à la réception d'accueil au prix de 130 \$. La politique d'annulation s'applique.

Modalités de paiement

Pour que les délégués puissent bénéficier d'un tarif préférentiel, l'ANC doit recevoir leurs inscription et paiement au plus tard le 6 décembre 2019, 17 h (HNE).

Le tarif ordinaire s'appliquera pour les inscriptions reçues avant le 3 février 2020, 17 h (HNE) si le paiement a été effectué entre le 6 décembre 2019, 17 h 01 (HNE) et le 3 février 2020, 17 h (HNE).

Les droits d'inscription tardive s'appliqueront pour tous les paiements reçus après le 3 février 2020, 17 h (HNE).

Paiement des droits d'inscription

Tous les droits d'inscription peuvent être payés par carte de crédit (Visa, MasterCard ou American Express) ou par chèque (à l'ordre de l'Association nucléaire canadienne).

L'inscription ne sera pas traitée ni confirmée avant que le paiement intégral ait été reçu. Les chèques postdatés ne sont pas acceptés. Tous les frais bancaires doivent être pris en charge par l'expéditeur et non par le secrétariat de la Conférence.

Annulation

Le montant de l'inscription sera remboursé, moins des frais d'administration de 25 %, pour les demandes d'annulation reçues au plus tard le 29 janvier 2020 à 17 h (HNE). Les demandes d'annulation doivent parvenir à Golden Planners Inc. par écrit, soit par courriel (librado@goldenplanners.ca) ou par télécopieur (613-237-0989). L'ANC n'accordera aucun remboursement pour les demandes d'annulation reçues après cette date ou pour les personnes inscrites qui ne se seront pas présentées. Un membre de la même organisation peut être désigné au plus tard le 12 février 2020 à 17 h (HNE) pour remplacer une personne inscrite qui s'est désistée, mais il faut alors en faire part à l'ANC par écrit par l'un des moyens susmentionnés. L'ANC devra recevoir les coordonnées complètes du nouveau délégué ainsi que le nom de la personne qu'il remplace.

Changements au programme de la Conférence

L'ANC se réserve le droit d'apporter sans préavis des changements touchant le contenu, les conférenciers, l'heure et la date ou le lieu de la Conférence par rapport à l'information annoncée dans le programme.

Accusé de réception

Le secrétariat de la Conférence enverra un courriel accusant la réception et le traitement de l'inscription à la Conférence et du paiement intégral. Dans le cas des inscriptions en ligne payées par carte de crédit, la confirmation sera envoyée immédiatement.

Politique de protection des renseignements personnels

L'ANC a contracté Golden Planners Inc. (GPI) pour agir comme l'organisateur de la conférence professionnelle pour l'ANC 2020.

Pour être en mesure d'organiser la Conférence, l'ANC et GPI recueillent au moyen du formulaire d'inscription des renseignements personnels sur les participants, notamment leurs coordonnées. Afin d'atteindre les objectifs de la Conférence, il sera notamment nécessaire de communiquer avec les participants, cerner leurs besoins et traiter les paiements relatifs aux activités ou aux produits et services connexes.

En remplissant le formulaire d'inscription à la Conférence et en le présentant à l'ANC et/ou GPI, le participant autorise l'ANC et/ou GPI à recueillir les renseignements personnels se rapportant à son inscription qui sont nécessaires pour communiquer avec lui, traiter son inscription et prendre les dispositions voulues avec les fournisseurs de services en vue de sa participation à ANC 2020 (notamment communiquer les renseignements personnels nécessaires pour son inscription ou tout aspect de sa participation).

Il est possible que l'ANC et GPI dressent une liste des participants précisant leurs coordonnées et la distribuent à l'ensemble des participants, des commanditaires et des exposants. À moins qu'un participant ne refuse, l'ANC et GPI pourraient utiliser à ces fins les coordonnées indiquées sur le formulaire d'inscription, à savoir le nom du participant, son titre, le nom de l'entreprise ou de l'organisation et du service dont il fait partie, son adresse, son numéro de téléphone, son numéro de télécopieur et son adresse de courriel. Si le participant ne consent pas à la communication de ces renseignements, l'ANC et GPI s'en serviront uniquement pour le contacter. Ne seront divulguées dans ce cas ses coordonnées à personne d'autre, sauf pour traiter l'inscription comme expliqué ci-dessus. Si le participant ne remplit pas la section concernant la collecte, l'utilisation et la communication de l'information, le fait qu'il présente le formulaire d'inscription à la Conférence signifie qu'il consent à ce que ses coordonnées soient utilisées aux fins susmentionnées.

Conformément aux lois anti-pourriel du Canada, l'ANC nécessitera un consentement explicite à vous contacter pour des raisons commerciales en-dehors de votre participation à ANC 2020. L'acceptation de ces termes et conditions sont obligatoires pour l'inscription à ANC 2020, et donc n'indiquent pas votre consentement explicite pour les communications futures. Ce consentement sera collecté séparément lors de toutes les inscriptions d'événements futurs de l'ANC. Sauf comme indiqué précédemment, vos informations ne seront pas fournies à des tiers. L'ANC conservera les renseignements personnels qui lui auront été communiqués uniquement afin de contacter directement la personne visée pour les besoins de ses activités et de ses services.

Sauf dans les cas susmentionnés, ces renseignements ne seront communiqués à aucun tiers. GPI conservera les renseignements personnels reçus aussi longtemps que cela est nécessaire aux fins énoncées ci-dessus. Les renseignements sur les anciens participants ne sont pas activement maintenus.

Pour de plus amples renseignements sur la politique de confidentialité de Golden Planners, veuillez visiter : www.goldenplanners.ca.

Diffusion de photos et de clips vidéo

L'ANC prendra des photos et des vidéos lors de ANC 2020 et pourra les utiliser dans les communiqués ou le matériel promotionnel (support papier, électronique ou autre), notamment sur son site Web. En prenant part à cette activité, le participant autorise l'ANC à utiliser son nom et les photographies ou enregistrements vidéo où il figure.

Besoins particuliers (restrictions alimentaires, accessibilité, etc.)

Les personnes qui ont des besoins particuliers, par exemple en cas de mobilité réduite, de restrictions alimentaires ou d'allergies, sont priées de nous en faire part dans leur inscription. Si la demande en est faite à l'avance, des aliments végétariens seront offerts à toutes les réceptions préparées par un traiteur.

Si vous avez des questions concernant votre inscription, veuillez contacter Maria Librado à librado@goldenplanners.ca ou par téléphone à 613-241-9333.

Association nucléaire canadienne
130 rue Albert, bureau 1610
Ottawa, ON
K1P 5G4